

13 | NOVEMBRE

Un procès hors
normeQui sont les accusés
?Le récit des
attentatsTous nos
articles

résidant à l'étranger privées de webradio

INFO LE PARISIEN. L'outil qui permet aux parties civiles de suivre les débats à distance, très prisé depuis le début du procès, ne sera pas accessible à celles qui vivent hors du territoire métropolitain. Une décision motivée par des « impératifs de sécurité informatique » qui provoque incompréhension et colère.



La webradio qui permet aux victimes de suivre le procès du 13 Novembre (ici le 8 septembre) à distance ne sera accessible qu'à partir du territoire métropolitain, viennent d'apprendre les parties civiles. (Illustration). LP/Olivier Arandel



Par **Pascale Égré**

Le 16 septembre 2021 à 15h22

Dans la machinerie bien huilée de l'organisation du [procès des attentats du 13 novembre 2015](#), il semble qu'il s'agisse d'un premier

T 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

couac... Les parties civiles ont appris mercredi 15 septembre dans la soirée, par un mail de la cour d'appel de Paris, que [le dispositif de la webradio](#), qui leur permet de suivre les débats en direct via un code confidentiel et personnel, sera uniquement accessible « depuis le territoire métropolitain ».

En clair : celles qui résident outre-mer ou à l'étranger en seront totalement privées. « La réglementation oblige à prendre toutes les mesures rendant impossibles les risques d'intrusion dans le dispositif ou de détournement du flux de la webradio », explique la juridiction, en invoquant donc une décision imposée par « des impératifs de sécurité informatique ».

Du côté des associations de victimes, informées des difficultés que rencontraient leurs adhérents hors Hexagone pour se connecter à la webradio depuis le début du procès, l'annonce a fait l'effet « d'une très mauvaise surprise, très inattendue », résume Philippe Duperron, président de 13Onze15 Fraternité et Vérité. « Cela n'est pas conforme aux discussions en amont et enlève beaucoup de sa pertinence à un dispositif qui a vu hier, par exemple, près de 500 personnes connectées », déplore-t-il.

« On prive des victimes de leur procès »

« Pour nos membres vivant à l'étranger et outre-mer, c'est l'incompréhension totale ! Ils comptaient vraiment sur cet outil formidable ! » regrette Olivier Laplaud, vice-président de Life for Paris, qui l'a lui-même utilisé mercredi, faute de pouvoir se rendre à l'audience, pour entendre [les déclarations des accusés à la Cour d'assises spéciale](#).

Plusieurs avocats de parties civiles, alertés par leurs clients, envisagent « une protestation commune ». « Les premiers destinataires d'un outil de communication à distance sont précisément les plus éloignés : c'est un paradoxe absolu ! » s'insurge l'un d'eux, tandis qu'un autre, scandalisé, qualifie cette situation « d'énorme défaillance ».

« On prive des victimes de leur procès, et l'on crée une iniquité entre parties civiles », désapprouve un troisième. Life for Paris a saisi du problème la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes Frédérique Calandra. « On sait que la juridiction fait de son mieux, mais on va tenter toute forme d'action », avancent ses responsables, qui espèrent « que cette erreur sera réglée rapidement ».

Sollicitée, la cour d'appel de Paris souligne que la web radio, dont la mise en oeuvre relève du Secrétariat général du Ministère de la justice, « fonctionne parfaitement depuis l'ouverture du procès ».

Preuve en est, ces chiffres : « Elle a permis à plus de 600 parties civiles de disposer de codes de connexion, et à plus de 200 personnes de se connecter effectivement et simultanément » ces derniers jours. Or, insiste la juridiction : « Rendre cette web radio accessible hors du territoire métropolitain pourrait mettre en péril, en terme de sécurité informatique, le dispositif qui fonctionne parfaitement pour plusieurs centaines de personnes aujourd'hui. »

Dans la rubrique Faits divers

[A Lyon, l'adolescent qui s'était accroché à un tram est mort](#)

[Lille : indignation après l'interpellation musclée d'une mère devant sa petite fille](#)

Abonnés [«On n'avait jamais vu ça, on n'avait jamais vu ça» : au procès du 13 Novembre, l'horreur du Bataclan racontée par un enquêteur](#)

Faits divers



Abonnés «On n'avait jamais vu ça, on n'avait jamais vu ça» : au procès du 13 Novembre, l'horreur du Bataclan racontée par un enquêteur



A Lyon, l'adolescent qui s'était accroché à un tram est mort



Abonnés **Île-de-France** : quatre ans de prison ferme pour le trafiquant de drogues de synthèse qui «se rêvait Pablo Escobar»



Abonnés **Arnaque aux naris snortifs** : le patron de PronoClub mis en examen

~~nomme l'attaque sur Paris opérée le 13 novembre 2015 par des terroristes islamistes.~~